





nnenid



CHÂTAIGNE

AQUITAINE, LIMOUSIN, MIDI-PYRENEES, POITOU-CHARENTES

Campagne 2012 - Bulletin n°2 - 28/06/2012



Bulletin disponible sur les sites http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/ (Rubrique : Publications), sur les sites des Chambres Régionales d'Agriculture d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées et sur les sites des DRAAF Aquitaine, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

- 1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.</p>
- 2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
- 3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
- 4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
- 5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

<u>Pour en savoir plus</u>: téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin de Santé du Végétal Sud-Ouest – Châtaigne N°2 – 28/06/2012 - page 1 sur 5

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Châtaigne Sud-Ouest 2012 N°2, consultable sous http://www.limousin.synagri.com/ »

DIRECTEUR DE PUBLICATION:

Monsieur Joël SOURSAC
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
accueil @limousin.chambagri.fr
05 55 10 37 90

REFERENT FILIERE ET REDACTEUR DU BULLETIN:

Sandra LAVAL
FREDON LIMOUSIN
Coord.: Chambre d'Agriculture de la Corrèze
ZI CANA – 19 100 BRIVE
sandra Javal @gmail.com

sandra.laval@gmail.com 05 55 86 32 33 écophyto2018

PHENOLOGIE

D'après les observations réalisées en Corrèze, Haute-Vienne, Dordogne, Charentes et dans le Lot, les variétés principales, Marigoule et Bouche de Bétizac, sont aux stades de début floraison femelle (Ff) à pleine floraison mâle (Fm2). Cf. Schémas en fin de bulletin

La pollinisation dépend des conditions climatiques. Les conditions optimales sont des températures diurnes supérieures à 20°C et un temps sec sur les trois semaines à venir.

ETAT DU VERGER

Le gel du 17 avril a affecté la floraison femelle, notamment sur les jeunes vergers, mais il est encore tôt pour estimer la perte de récolte occasionnée.

CARPOCAPSE DU CHÂTAIGNIER

Cydia splendana

Le carpocapse, Cydia splendana, est le principal ravageur des châtaignes.

La larve de ce lépidoptère creuse une galerie dans le fruit. 50% des fruits peuvent être attaqués à la récolte ce

qui nécessite des opérations de tri onéreuses.

Rappels biologiques:

L'adulte, de couleur grise, a une activité crépusculaire et nocturne et n'a qu'une seule génération, de fin juillet à fin septembre. Le papillon peut également se développer sur les chênes et plus rarement sur le noisetier.



Photo http://www.inra.fr/hyppz/IMAGES/7031510.jpg

La ponte débute quelques jours après la sortie des femelles. Elles pondent en moyenne 100 œufs déposés le long des nervures sur chacune des faces des feuilles situées à proximité des boques.

L'éclosion débute 10 à 12 jours après la ponte. La larve qui peut atteindre jusqu'à 12 à 16 mm en fin de stade, blanche ou rosée avec le premier segment thoracique brun foncé passe par plusieurs stades larvaires :

- **le stade baladeur** : la chenille accède à la bogue en circulant sur le feuillage et les rameaux. Elle y pénètre jusqu'à l'intérieur de la châtaigne.
- **5 stades larvaires** : la chenille poursuit sa croissance dans le fruit pendant 40 à 45 jours, durant lesquels elle se nourrit de l'amande et creuse une galerie qui contient ses excréments.
- À la fin de sa croissance, la larve perfore l'enveloppe de la châtaigne dans la période de maturité et s'enfonce dans le sol. Elle tisse un cocon (hibernaculum) et entre en diapause pour se métamorphoser l'été suivant.

Evaluation du risque:

La connaissance de l'activité et de l'évolution biologique du carpocapse permet de situer au mieux les périodes de risque (présence de larves).

Par exemple, le piège à phéromones sexuelles placé en verger, est utilisé pour déterminer le début et le pic du vol du papillon.

Notre réseau de piégeage sera mis en place sur notre bassin pour le 9 juillet. Il sera constitué de pièges installés dans une vingtaine de vergers en Aquitaine, Charentes, Limousin et Midi-Pyrénées . Deux phéromones sont utilisées en comparaison : « G3 » et « Isagro ».

Ce réseau est coordonné par le pôle expérimentation châtaigne d'Invénio et la FREDON Limousin, dans le cadre du réseau de surveillance Sud-Ouest.

CYNIPS DU CHATAIGNIER

Dryocosmus kuriphilus

Eléments de biologie :

Tous les cynips sont des femelles parthénogénétiques c'est à dire qu'elles n'ont pas besoin de mâles pour se reproduire. Après la sortie de la galle, les femelles pondent aussitôt dans les bourgeons latents et verts à l'aisselle des feuilles de la pousse en cours de croissance, à raison de 3-5 oeufs par bourgeon. Chaque femelle pond une centaine d'œufs. Leur durée de vie est d'une dizaine de jours.

Les larves vont éclore au bout de 30-40 jours et débuteront leur croissance avant l'automne, sans que leur présence ne laisse la moindre trace : les bourgeons conservent une apparence normale. Puis elles cesseront leur développement et passeront l'hiver ainsi.

Le cycle biologique est univoltin avec une seule génération par an.

Observations du réseau :

Des observations réalisées en cage d'émergence en Aquitaine ont permis de détecter vers le 20 juin les premières émergences de cynips.

<u>Evaluation du risque</u> : Période d'émergence (sortie des galles) - Début du vol.

Surveillez de près vos parcelles : la présence de galles est le meilleur critère de diagnostic, ce Cynips semblant être la seule espèce à provoquer des galles sur le châtaignier.



Galles de cynips Photo: www.fredon-corse.com

Signalez immédiatement toute suspicion ou découverte de symptômes de contamination, auprès de votre DRAAF-SRAL, aussi bien pour les châtaigniers forestiers que les châtaigneraies à fruits.

Rappels réglementaires :

Dryocosmus kuriphilus, est un insecte dont l'introduction et la propagation en France, sont interdites. Un arrêté ministériel définit la lutte en France contre le cynips du châtaignier (arrêté du 22 novembre 2010). Cet arrêté prévoit que toute nouvelle plantation de châtaignier, « quelle que soit son origine, doit faire l'objet d'une déclaration de plantation par l'exploitant ou le gestionnaire auprès du service chargé de la protection des végétaux dans le département du lieu de plantation ». Le formulaire de déclaration de plantation est disponible sur le site internet de la DRAAF de votre région.

Rappel: les foyers de Cynips détectés en 2011 ont conduits à la délimitation de zones de lutte par arrêtés préfectoraux. Ceci implique que tout mouvement de végétaux ou partie de végétaux de Castanea Mill. destinés à la plantation (hors semences et fruits) est interdit, à l'intérieur et vers l'extérieur de ces zones, pendant 3 ans. Pour en savoir plus sur les zones concernées, consultez les sites internet des DRAAF/SRAL:

Limousin: http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/Cynips-du-chataignier

Aquitaine: http://ddaf33.agriculture.gouv.fr/Cynips-du-chataignier

Midi-Pyrénées: http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Cynips-du-chataignier

CHANCRE DE L'ECORCE DU CHATAIGNIER

Cryphonectria (Endothia) parasitica

Situation (rappel):

Le chancre est présent sur l'ensemble des régions d'Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes.

Evaluation du risque:

Les spores du champignon (*Cryphonectria parasitica*) sont libérées lorsque l'air est humide puis sont disséminées par l'eau de pluie, le vent, les insectes, les oiseaux. Les conditions optimales de germination sont un temps chaud (entre 18°C et 38°C) et humide. Le risque de contamination sera élevé avec les épisodes pluvieux annoncés par Météo France.

Mesures prophylactiques:

Actuellement, une lutte biologique est possible par l'apport de souches hypovirulentes selon la méthode « chancre griffé ». Elle consiste à griffer l'écorce sur toute la surface du chancre puis à appliquer au pinceau le mélange de souches hypovirulentes diluées à 50% d'eau.

Quant à la pratique du curetage des chancres, elle peut être réalisée toute l'année : enlever avec un outil coupant (couteau, serpette, grattoir à chancre,...) la totalité de la partie atteinte, récupérer les copeaux d'écorce pour les brûler (lors de l'élimination de l'inoculum, poser une toile au sol permettant de récupérer facilement les écorces malades curetées) puis désinfecter la plaie. La réussite d'un curetage dépend de la précision de l'opération : il ne faut laisser aucune particule d'écorce contaminée sinon le chancre redémarre.

En outre, il est important de

- -Maintenir la base des arbres sans herbe mais lors de l'entretien du verger, éviter absolument les blessures des troncs par le matériel (broyeur, outils de travail du sol, débroussailleuse à fil,...).
- -Limiter les trop grosses plaies de taille pour faciliter leur cicatrisation rapide : préférer la taille en vert à la taille d'hiver.
- -Désinfecter les outils de taille et greffage (entre chaque arbre) et surtout après la taille d'un arbre malade.
- —Éliminer les brindilles en vue de faciliter la détection des chancres à l'intérieur de l'arbre : éliminer toutes les pousses jusqu'à 1 cm de diamètre autour de l'axe et des charpentières (intervention entre la 5ème et la 10ème année)

HANNETON COMMUN

Melolontha melolontha

Rappels biologiques

Le cycle du hanneton se déroule sur trois années, avec émergence des adultes les années multiples de trois (2004, 2007, 2010, 2013...)

Exemple : Les femelles fécondées ont pondu leurs œufs sous terre à l'été 2010. Les larves (vers blancs) éclosent au bout de quelques semaines et passent trois années sous terre, pendant lesquelles elles se nourrissent de racines et provoquent ainsi des dégâts. Les adultes, matures à l'automne 2012, émergeront au printemps 2013.

Cette année correspond à la dernière année du développement larvaire (30 – 35 mm de long, corps blanc, le dernier segment est translucide, tête et pattes brunes et brillantes).

Observations:

En Corrèze, on constate des jeunes plantations affaiblies par les vers blancs (larves de hanneton)

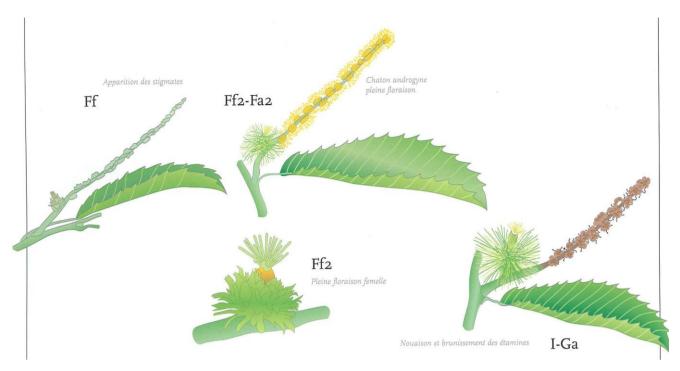
Photo Edition Protection intégrée - CTIFL

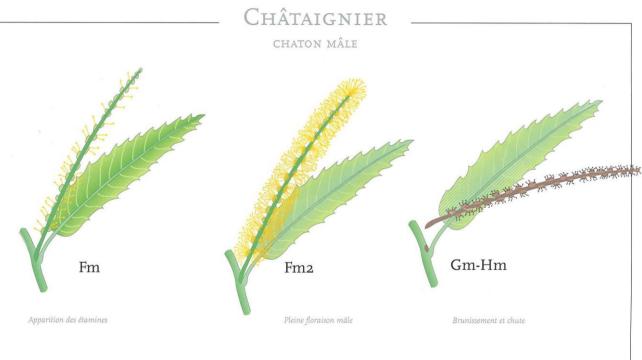
Evaluation du risque :

Le risque de dégâts peut être élevé sur les jeunes plantations.



Stades phénologiques Châtaignier (Extrait de "Phénologie des espèces fruitières et fruits rouges"-CTIFL)





PROCHAIN BULLETIN: MI-JUILLET 2012



Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

N.B.: Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.